

LUXEMBOURG – BILLET PETITS ANIMAUX ACCOMPAGNES

Pour le transport des chiens ou chats enfermés ou en laisse

Réduction :

Tarif réduit pour chien/chat

⊙ 1ère classe

⊙ 2ème classe

⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

Pour un trajet* aller-retour au départ d'une des gares* ou points d'arrêt* belges suivants et à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise », et vice-versa:

- Gouvy, Vielsalm ou Trois-Ponts via Gouvy-frontière ;
- Arlon ou Messancy via Sterpenich-frontière ;
- Arlon, Aubange, Halanzy, Virton ou Messancy via Athus-frontière.

POUR QUI ?

Pour les chiens/chats enfermés ou en laisse ou autres petits animaux domestiques enfermés.

OU L'ACHETER ?

Aux automates et guichets des gares mentionnées ci-dessus, par les vendeurs agréés et dans le train (au Tarif à Bord* au départ d'une gare* belge) sur le trajet* au départ des gares* ou points d'arrêt* susmentionnés vers le Grand-Duché de Luxembourg, et vice versa.

Vous pouvez acheter le billet maximum 31 jours à l'avance.

SUR QUEL SUPPORT ?

Papier, Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

- Ce billet permet à, un chien / chat en laisse ou enfermé ou un autre petit animal domestique enfermé d'effectuer le même voyage que le voyageur accompagnant aux conditions de celui- Toutes les données (gares de départ et de destination, trajet*, classe, voyage simple ou aller-retour*, date du voyage) doivent être identiques à celles qui figurent sur le billet du voyageur accompagnant.
- Les petits animaux domestiques qui ne sont pas tenu en laisse doivent être enfermés et le seront dans une cage, caisse, panier ou autre emballage, dont les dimensions n'excèdent pas 55 cm de longueur, 30 cm de largeur et 30 cm de hauteur.
- En tant qu'accompagnateur de l'animal, que vous en soyez le propriétaire ou non, vous devez prendre toute les précautions pour que la présence et le comportement de l'animal ne constitue nullement une nuisance ou un danger pour d'autres voyageurs ou pour le personnel de la SNCB (par son odeur, bruit ou de toute autre façon). Pour le chien, le port de la muselière n'est pas obligatoire, mais il est recommandé. Si d'autres voyageurs et/ou le personnel de bord

**voir [Lexique](#)*

Valable à partir du 15.03.2018



estiment que le comportement du chien constitue une nuisance ou un danger, l'accompagnateur de train peut exiger que le voyageur mette une muselière à son chien. Si nécessaire, l'accompagnateur de train peut refuser l'accès de l'animal au train ou attribuer une autre place au voyageur et à son animal durant le voyage, voire les expulser du train.

- Les chiens d'aveugle, d'assistance et chiens des agents de B-Security – Sécurail en service ne doivent pas porter de muselière.
- Votre animal ne pourra prendre place ni sur la banquette, ni sur la tablette.
- En tant que voyageur responsable du chien, vous pouvez être rendu responsable de tous les dommages occasionnés aux voitures par votre animal.

A QUEL PRIX ?

- Vous payez un billet aller-retour* au « Tarif Chien/chat en laisse » de la gamme transfrontalière* « Grand-Duché de Luxembourg » pour l'itinéraire kilométrique le plus court entre la gare* de départ et Toute Gare Luxembourgeoise via le point frontière* concerné, ainsi qu'en fonction de la classe de voyage.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet simple sur le réseau* belge, jusqu'au point frontière*.
- Si vous achetez le billet à bord du train au départ d'une gare belge, le prix sera majoré du «Supplément Tarif à Bord »*.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre billet complètement inutilisé est remboursé intégralement au guichet de la-gare* belge susmentionnée :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Le billet n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur restitution d'un bon d'échange ;
 - en cas de vol ou de perte.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, le billet de 1e classe (ou surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2e classe est remboursable par trajet : à savoir la moitié de la différence de prix entre les 2 classes du billet « Luxembourg Petits animaux accompagnés ». Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet d'une gare* belge dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.
- Le billet ne donne pas droit à une compensation en cas du retard de train.

COMMENT PASSER DE 2^{EME} EN 1^{ERE} CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un Billet au Tarif Chien/chat en laisse de la gamme transfrontalière* Luxembourg en 2^e classe.
- Vous achetez un billet supplémentaire "surclassement*" pour votre Billet au Tarif Chien/chat en laisse aux automates et guichets des gares* mentionnées ci-dessus ou dans le train (au Tarif à Bord* au départ d'une gare belge). Le prix du surclassement* est calculé en effectuant la différence entre les prix des 2 classes du Billet « Luxembourg Petits animaux accompagnés ». Ce surclassement* est toujours émis pour le trajet aller-retour.



DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Non.

QUE PERMET MON BILLET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Pas autorisé sur le réseau* belge.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Si vous désirez utiliser un « Luxembourg – Billet petits animaux accompagnés » (déjà ou pas en ta possession) dans le même train comme titre de transport consécutif à ton titre de transport du service intérieur*, le billet « Luxembourg – Billet petits animaux accompagnés » ne peut pas être utilisé. L'accompagnateur de train délivra un titre de transport pour ton animal au tarif international pour le trajet transfrontalier. Le « Supplément Tarif à Bord »* est calculé automatiquement dans le prix total du billet.

Si vous désirez utiliser un titre de transport en service intérieur, dans le même train, comme titre de transport consécutif à votre « Luxembourg – Billet petits animaux accompagnés », l'accompagnateur délivrera un titre de transport international pour tout le trajet au tarif à Bord* ou 2 billets séparés si la combinaison du billet international au Tarif à Bord* pour la partie transfrontalière et le billet pour le trajet intérieur au Tarif à Bord* s'avère plus avantageuse.

Le billet original « Luxembourg – Billet petits animaux accompagnés » initialement acheté, sera remboursé intégralement, sur restitution de celui-ci, de la pièce justificative de l'accompagnateur de train ainsi que du billet émis dans le train, en vous adressant à :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 B-MS 1432
Avenue de la porte de Hal 40
1060 Bruxelles

